

Date de révision : 07/01/2016 Page 1 / 12

Conformément au règlement REACH (CE) N° 1907/2006

#### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Eau de javel 20 litres BEC à 9.6% ca nature

EAN 3 107240 101010

Nom chimique Mélange aqueux d'hypochlorite de sodium à 9,6 % de chlore actif

No. CAS -

No. EC -

No. Index -

No. d'enregistrement

**REACH** 

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit pour le blanchiment, la désinfection et la désodorisation

Utilisations

Non disponible

déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom ETS PINTAUD

Adresse Rue Maurice Pintaud,

**16230 MANSLE** 

Téléphone +33 (0) 5 45 22 43 21

Fax +33 (0) 5 45 22 43 25

Email de contact HPintaud@wanadoo.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone + 33 (0)1 45 42 59 59 INRS/ORFILA (France)

#### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification du mélange

#### 2.1.1. Classification du mélange selon la directive 1999/45/CEE (DPD)

Xi Irritant R36/38 Irritant pour les yeux et la peau

R31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique

#### 2.1.2. Classification du mélange selon le règlement CLP ((CE) No. 1272/2008)

Met. Corr. 1 H290 Peut être corrosif pour les métaux



Date de révision : 07/01/2016 Page 2 / 12

Conformément au règlement REACH (CE) N° 1907/2006

Skin. Corr. 1B

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Aquatic Chronic 2

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes

à long terme.

#### 2.2. Eléments d'étiquetage selon le règlement CLP ((CE) No. 1272/2008)

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :

N° dans l'annexe : 017-011-00-1 Hypochlorite de sodium

> Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes

à long terme.

Conseils de prudence -

généraux

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Conseils de prudence – Prévention P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un

équipement de protection des yeux/ du visage.

Conseils de prudence –

Intervention

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):

enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à

l'eau/se doucher.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P310-Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Conseils de prudence –

Elimination

P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les

matériaux environnants.

Eléments d'étiquetage supplémentaires

EUH031 Au contact d'un acide dégage un gaz toxique

EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

Peut libérer des gaz dangereux (chlore).



Date de révision : 07/01/2016 Page 3 / 12

Conformément au règlement REACH (CE) N° 1907/2006

#### 2.3. Autres dangers

Aucun

#### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS

Mélange aqueux d'hypochlorite de sodium à 9,6 % de chlore actif

Nom	No. CAS	No. EC	No. index	%	Numéro d'enregistrement REACH	Classification selon le dossier d'enregistrement
Hypochlorite de sodium	7681-52-9	231-668-3	017-011-00-1	9.83%	01-2119488154-34- XXXX	Xi ; R36/38 R31
						Met. Corr. 1; H290 Skin. Corr. 1B; H314 Eye Damage 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411 Facteur M = 10

La classification du mélange dépend du pourcentage de Chlore Actif.

#### 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours

Général Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

En cas d'inhalation Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une

position où elle peut confortablement respirer.

En cas de contact avec

la peau

Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée:

consulter un médecin.

En cas de contact avec

les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Yeux et peau Possibilité d'irritation sévère des yeux et des muqueuses en l'absence de

rinçage immédiat.



Date de révision : 07/01/2016 Page 4 / 12

Conformément au règlement REACH (CE) N° 1907/2006

Inhalation En cas de mélange avec les acides ou l'ammoniaque, risque de gène

respiratoire par inhalation.

Ingestion Risques d'irritation gastroduodénale avec douleurs, nausées et

vomissements en cas d'ingestion.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**5.1. Moyens** Mélange ininflammable.

d'extinction Appropriés : Eau pulvérisée. A choisir aussi en fonction du type d'incendie

environnant.

Inappropriés: Non connu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du

mélange

Pas de risques spécifiques, mais favorise la combustion des produits

combustibles.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie à proximité, retirer les conteneurs exposés. Refroidir les récipients / réservoirs par pulvérisation d'eau. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison complète de protection contre

espiratoire autonome et une combinaison complete de protection (

les produits chimiques.

#### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement spécifique (voir les instructions sur cette étiquette). Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. Assurer une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne laissez pas le produit de pénétrer dans les égouts ou les eaux superficielles. Endiguer et absorber sur un matériau inerte.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Récupération: Recueillir le liquide à l'aide d'un matériel absorbant non combustible (terre absorbante, sable...) dans des récipients adaptés en vue

de l'élimination des déchets.

Neutralisation: Neutraliser l'eau contaminée avec une solution de

thiosulfate de sodium.

**6.4. Référence à** Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence.



Date de révision : 07/01/2016 Page 5 / 12

Conformément au règlement REACH (CE) N° 1907/2006

**d'autres sections** Voir section 8 pour les EPI.

Voir section 13 pour l'élimination des déchets.

#### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter tout contact avec la peau, les yeux. Eviter l'inhalation du produit. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas transvaser dans un emballage alimentaire. Utiliser le mélange dilué seul dans l'eau froide. Ne pas mélanger avec d'autres produits en particuliers acides (ex : détartrants). Remarque : le produit pur peut endommager les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y

Conserver hors de la portée des enfants.

stockage sür, y compris d'éventuelles incompatibilités Conserver dans un endroit frais à l'abri de la lumière et du soleil.

Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient avec doublure

intérieure résistant à la corrosion.

Ne pas entreposer auprès de produits oxydants ou acides

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer à la section 1 pour les utilisations identifiées.

#### 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition connues (du produit de décomposition chlore):

INRS (FR, 2008) VLE: 0,5 ppm / 1,5 mg/m<sup>3</sup>

ACGIH (US, 2007) TWA: 0,5 ppm ACGIH (US, 2007) STEL: 1 ppm

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Mesures de protection individuelle

<u>Protection des yeux</u>: En cas de manipulations de quantités importantes, le port de lunettes adaptées est conseillé.

<u>Protection des mains</u>: En cas de manipulations de quantités importantes, le port de gants adaptés est conseillé.

<u>Protection respiratoire</u>: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

<u>Mesures d'hygiène:</u> Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Tenir le produit à l'écart des aliments et des boissons. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Risques thermiques: non applicable



Date de révision : 07/01/2016 Page 6 / 12

Conformément au règlement REACH (CE) N° 1907/2006

Contrôles liés à la protection de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement

#### 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique Liquide

Couleur Jaune transparent

Odeur Caractéristique de Javel

Seuil olfactif Non disponible

pH > 11.5

Point de fusion/ Point

de congélation

Non disponible

Point d'ébullition Non applicable

Point éclair Non applicable

Taux d'évaporation Non disponible

Inflammabilité Non inflammable

Limites supérieures/

inférieures

d'inflammabilité ou limites d'explosivité Non applicable

Pression de vapeur Non disponible

Densité de vapeur Non disponible

Densité relative 1.12 à 1.17 à 20° C

Solubilité dans l'eau Solubilité totale dans l'eau

Dans d'autres solvants Non disponible

Coefficient de partage:

n-octanol/eau

Non applicable



Date de révision : 07/01/2016 Page 7 / 12

Conformément au règlement REACH (CE) N° 1907/2006

Température d'autoinflammabilité Non applicable

Température de décomposition

Non disponible

Viscosité Similaire à celle de l'eau

Propriétés explosives Non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant

#### 9.2. Autres informations

Aucune

#### 10. STABILITE ET REACTIVITE

**10.1. Réactivité** Réagit avec les acides, les oxydants, les réducteurs.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage. Sensible à

la température.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Avec les acides : au contact d'un acide dégage un gaz toxique (chlore). Avec certains oxydants, tels que l'acide trichlorocyanurique et ses sels sous

forme solide.

Avec des produits réducteurs : ammoniaque et dérivés azotés.

10.4. Conditions à

éviter

Exposition à des températures élevées.

10.5. Matières incompatibles

La plupart des métaux, les acides, les oxydants et les réducteurs.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Chlore (en cas de mélange avec des produits acides)

#### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë LD<sub>50</sub> (orale, male) = 1100 mg/kg bw Basé sur chlore actif (sodium

hypochlorite 12.5% CA)

LC<sub>50</sub> (inhalation, male, 1h) > 10.5 mg/L air (sodium hypochlorite)

LD<sub>50</sub> (dermale, male/femelle) > 2000 mg/kg bw (Hypochlorite de sodium

12.5% CA)

Corrosion/irritation Risque d'irritation grave et de brûlures de la peau



Date de révision : 07/01/2016 Page 8 / 12

Conformément au règlement REACH (CE) N° 1907/2006

cutanée

Lésions

oculaires/irritation

Risque d'irritation oculaire sérieuse (conjonctive, cornée) en cas de contact

avec les yeux

Sensibilisation

Peut produire une réaction allergique chez les personnes sensibilisantes

Mutagénicité

Non considéré comme un agent mutagène

Cancérogénicité

Non cancérigène

Toxicité pour la reproduction

Non considéré toxique pour la fertilité ou le développement

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

Non disponible

unique

Toxicité spécifique

pour certains organes cibles – exposition

répétée

Risque d'irritation de la peau en cas de contact prolongé

Danger par aspiration Non disponible

Autres informations Non disponible

#### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**12.1. Toxicité** Daphnia magna CE<sub>50</sub>, 48h : 1.1 mg/l mélange à 5% hypochlorite de sodium

Composant principal:

Poissons CL<sub>50</sub>, 96h (selon les espèces): 0.01 – 0.1 mg/l de chlore actif

Daphnia Magna CE<sub>50</sub>, 48h: 0.141 mg/l de chlore actif Ceriodaphnia CE<sub>50</sub>, 48h: 0.035 mg/l de chlore actif

12.2. Persistance et dégradabilité

Non persistant. Subsiste peu de temps dans l'environnement.

Les produits de dégradation sont essentiellement du chlorure de sodium et

de l'oxygène.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non bioaccumulable

12.4. Mobilité dans le

sol

Substance très mobile dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et

Non classé comme PBT ou vPvB



Date de révision : 07/01/2016 Page 9 / 12

Conformément au règlement REACH (CE) N° 1907/2006

vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Non disponible

#### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

*Produit* : Diluer avec de l'eau. Neutraliser l'eau contaminée avec une solution de thiosulfate de sodium. Récupérer les eaux usées pour un traitement ultérieur.

Ne pas déverser directement dans le milieu naturel (eaux de surface ou sol) ou dans les égouts. En utilisation normale, aucun effet sur les stations de traitements des eaux collectives.

*Emballage :* Nettoyer le récipient avec de l'eau. Eliminer l'emballage vide conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination des déchets. Récupérer les eaux usées pour un traitement ultérieur.

Ne pas déverser directement dans le milieu naturel (eaux de surface ou sol) ou dans les égouts. En utilisation normale, aucun effet sur les stations de traitement des eaux collectives.

**13.2. Codes déchet** Non disponible

#### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport terrestre (ADR/RID)	Transport fluvial (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA- DGR)			
14.1. Numéro ONU	1791						
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	Hypochlorite	e en solution	Hypochlorite solution				
14.3. Classe de danger	8						
14.4. Groupe d'emballage	III						
14.5. Danger pour l'environnement	o	ui	Marine Pollutant: Yes (P)	Oui			
14.6.	1791 Hypochlorite	1791 Hypochlorite en solution, 8, III 1791 Hypochlorite solution, 8, II					



Date de révision : 07/01/2016 Page 10 / 12

Conformément au règlement REACH (CE) N° 1907/2006

Classification							
14.7. Code de classification	C9		-				
14.8. Etiquette	8+ 8 +						
14.9. Quantités limitées (LQ)	Augustités limitées en emballages combinés :  Quantités limitées en emballages combinés :  emballage individuel < 5I et quantité totale par colis <30 kg ou  caisse présentoir < 20kg (Marquage spécial)  Cargo Aire instruction :  quantity in Qty/Pkg :						
14.10. Informations additionnelles	Code tunnel E	-	EMS number : F-A, S-B	-			

#### 14.11. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non disponible

## 14.12. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non disponible

#### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

**15.1.** Directive 96/82/CE sur SEVESO

**Réglementations/ Iégislation**Règlement (UE) n° 528/2012 sur les biocides
Règlement (UE) n° 648/2004 sur les détergents

particulières à la

particulieres a la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2. Évaluation de la

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour la substance

**sécurité chimique** pure.

#### **16. AUTRES INFORMATIONS**

#### 16.1. Indications sur la révision

Révision le 19/02/2014:

Mise à jour de la classification et des sections relatives conformément au règlement 453/2010 et 1272/2007



Date de révision : 07/01/2016 Page 11 / 12

Conformément au règlement REACH (CE) N° 1907/2006

#### 16.2. Signification des abréviations et acronymes utilisés

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route / Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

AOX: Halogène Organique Adsorbable

N° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service

CLP: Classification, étiquetage et emballage

**COV**: Composés Organiques Volatils

DSD: Directive sur les substances dangereuses

DPD: Directive Préparation Dangereuses

N° EC: Numéro Commission européenne

EPI : Equipements de Protection Individuelle

IATA: International Air Transport Association

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques

N°ONU: Nombre des Nations Unies

UVCB: Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières

biologiques

VME: Valeur moyenne d'exposition

VLE : Valeur limite d'exposition

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

#### 16.3. Références bibliographiques et sources de données

Dossier d'enregistrement REACH du Sodium Hypochlorite CAS 7681-52-9, disséminé sur le site d'ECHA: <a href="http://apps.echa.europa.eu/registered/data/dossiers/DISS-9ebc257c-cef7-6dc4-e044-00144f67d031/AGGR-5bddbe3e-f1d3-4e5e-9a5f-ea0361359fdc\_DISS-9ebc257c-cef7-6dc4-e044-00144f67d031.html#L-f314b908-d07b-40bf-944b-d573508362e7">http://apps.echa.europa.eu/registered/data/dossiers/DISS-9ebc257c-cef7-6dc4-e044-00144f67d031.html#L-f314b908-d07b-40bf-944b-d573508362e7</a>

#### 16.4. Méthodes d'évaluation de la classification pour les mélanges

Non applicable

#### 16.5. Liste des phrases R, mentions de danger, phrases de sécurité et/ou conseils de prudence

#### Phrases R:

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Phrases H:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

#### 16.6. Conseils relatifs à toute formation appropriée destinées aux travailleurs



Date de révision : 07/01/2016 Page 12 / 12

Conformément au règlement REACH (CE) N° 1907/2006

#### Aucun

Les informations contenues dans cette fiche de donnée de sécurité sont conçues comme une caractérisation du produit afin de fournir des orientations pertinentes pour les questions de sécurité. Toutefois, cette fiche signalétique a été issue de la composition fournie par le fournisseur. Par conséquent, le présent document ne fournit aucune garantie, explicite ou implicite, concernant les propriétés du produit.

Cette FDS est conforme aux réglementations européennes actuelles applicables à sa date de rédaction.

Ce document ne donne aucune garantie après sa date d'édition.